Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260611-B_2026_34-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS.

Etaient présents : Christophe MARTINS, Régine LEFEUVRE, Joseph THÉBAULT, Nadège COULON-TRARI, Chrystèle BERTRAND, Fabienne BONDON, Yannick FOUVILLE, Delphine DAVID, Thierry TILLARD, Anne-Sophie PATRU, Bruno DUTEIL

Etait excusé : Jean-Claude DENIS

La séance est ouverte à 20h30
Secrétaire de séance : Régine LEFEUVRE

ADHESION 2026 A L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CINEMA EN REGION (ADRC)

N° Délibération B/2026/34

EXPOSE DES MOTIFS

L'Agence nationale pour le développement du cinéma en région (ADRC) est une association créée sur impulsion du Ministère de la Culture qui a pour mission d'accompagner, d'informer et d'assister les porteurs de projet. L'ADRC apporte une aide indispensable pour amorcer un projet de création, de renouveau ou d'extension de cinéma. Pour penser la création d'un cinéma communautaire, Montfort Communauté a adhéré à l'association depuis 2023.

Le projet d'études sur ce projet se poursuivant, il est proposé d'adhérer à cette association pour 2026 pour un montant de 370€.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2026 donnant délégation au Bureau communautaire pour ordonner le paiement des cotisations aux associations dont la Communauté de communes est membre et renouveler annuellement l'adhésion aux associations dont la Communauté de communes est membre,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :
- approuve la demande l'adhésion à l'ADRC pour l'année 2026 pour une cotisation de 370 €.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE